

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC

DÉLIBÉRATION – CAC-2024-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-16

Direction des Affaires Juridiques et Générales

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

15 JAN. 2025

Date de transmission :

15 JAN. 2025

Date de réception rectorat :

15 JAN. 2025

Conseil et Commissions
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 OCTOBRE 2024

- VU *le code de l'éducation ;*
- VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;*
- VU *la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil académique plénier de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 16 décembre 2024 décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2024.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 16 décembre 2024

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 39
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

Pièce-jointe : compte-rendu du conseil académique plénier du 14 octobre 2024.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER

DU

14 OCTOBRE 2024

Parmi les membres du conseil, étaient présents :

Collège A

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc
M. BOFFA Romain
Mme GOROCHOV Nathalie
Mme COLL Isabelle
M. JOURDAN Philippe
Mme LECHAPT-ZALCMAN Emmanuelle
Mme PARISOT Yolaine
Mme PERELMAN Galina
Mme RAFFARIN Anne
Mme ALBANESE Patricia

Collège B

M. AISSAT Abdelrazak
M. DOMINGUES Rui Patrick
Mme GALLOT Fanny
Mme BARAU Caroline
Mme MARQUES Sonia
Mme RIFAI Hala

Collège C

Mme CHAUVEL Séverine
M. DUYCK Clément
Mme MOURRE Marie-Laure

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS)

Mme LARAIN Lydia
Mme THÉRIAL Claire
Mme BEIS Elisabeth

Collège dit «des usagers» :

Mme DE BRITO Alice (suppléante)

Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :

Collège A

M. AUDARD Vincent (pouvoir à M. AISSAT)
M. FUNALOT Benoit (pouvoir à Mme LECHAPT)
M. MALFATTI Edoardo (pouvoir à Mme LECHAPT)
M. NAILI Salah (pouvoir à Mme ALBANESE)
Mme SBIDIAN Emilie (pouvoir à M. DOMINGUES)
M. ZIDI Mustapha (pouvoir à Mme GOROCHOV)

Collège B

Mme BARAU Caroline (pouvoir à M. AISSAT)
Mme BONNASIEUX Corinne (pouvoir à M. DOMINGUES)

Collège C

Mme HARBELOT Isabelle (pouvoir à Mme RIFAI)

Collège D

Mme HENDERSON-PEAL Marcella (pouvoir à M. DUBOIS-RANDÉ)

Collège BIATSS

M. COSTES Bruno (pouvoir à Mme LARAIN)

Collège dit «des personnalités extérieures»

Mme PRÉVOT-CARPENTIER Muriel (pouvoir à M. DUBOIS-RANDÉ)

Parmi les membres de droit et les invités du conseil, étaient présents ou représentés :

M. BASSAGLIA Yann, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
M. GOURNAY Lucie, Directrice de l'UFR LLSH
M. PALAU Yves, Directeur de l'IEP de Fontainebleau
M. SCHWELL Martin, VP Europe

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président de l'université..... 6

1.2. Approbation des procès-verbaux en date des séances du 03 juin 2024 et du 23 septembre 2024.....6

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1. Campagne d'emploi 2025 : volet enseignants-chercheurs (pour avis).. 6

La séance débute à 13 heures 36 minutes, sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président

M. DUBOIS-RANDÉ : Nous commençons ce CAC plénier, qui comporte un point unique à l'ordre du jour, la campagne d'emplois. Avant d'aborder ce point, un document a été distribué aux membres du conseil, il s'agit d'un panorama qui effectue un point à mi-mandat. Les actions réalisées à l'UPEC sont indiquées, au-delà de l'autoévaluation HCERES présentée. Ce document montre le travail mené par toutes les communautés pour façonner une belle université. L'ambition reste les réussites des étudiants, la voie professionnelle, et la qualité de la recherche. Ce panorama a été réalisé notamment avec les vice-présidents (*inaudible*). Le graphisme a été étudié. La recherche est en Une, puis les autres thématiques sont déroulées, comme la vie étudiante ou le parlement étudiant, qui est une réussite et a rencontré un succès inter-universitaire lors de sa présentation à l'Académie du climat. Ensuite, le programme Érasme se déploie, engagé fortement sur la formation et la recherche. Aurora se poursuit également. Ces appuis financiers sont heureux, apportant un peu d'air dans cette période difficile sur le plan budgétaire. Au niveau national, le contexte ne favorise pas l'augmentation des budgets. Si l'ESR maintient son budget, le montant n'est pas à la hauteur des attentes, car des coups de ciseaux entaillent le financement de la LPR, les mesures sociales ne sont pas remboursées. L'État entend que les universités consomment leur fonds de roulement.

Pour l'UPEC, la question du budget sera réabordée. La présidence considère suivre une trajectoire d'équilibre, les recettes semblent rentrer, l'apprentissage n'impactera pas de façon majeure le fonctionnement de l'université. Il a été décidé d'afficher la campagne emplois, comme une priorité politique. Il a cependant fallu arbitrer, en lien avec les composantes, pour parvenir à cette campagne d'emplois, qui permet de maintenir des éléments forts pour la formation et la recherche.

1.2 Approbation des procès-verbaux des séances du 03 juin et du 23 septembre 2024

Mme HMAMOU donne les procurations.

En l'absence de commentaires, il est procédé au vote.

Le conseil académique plénier approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les procès-verbaux du 03 juin 2024 et du 23 septembre 2024.

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1 Campagne d'emplois 2025 : volet enseignants-chercheurs (pour avis)

M. DUBOIS RANDÉ : Marion et Amilcar présentent la campagne d'emplois.

M. BERNARDINO : La campagne d'emplois sera présentée au CA de vendredi, elle est déjà passée au CSA pour avis. Pour rappel, l'année dernière, plus d'un poste sur deux avait été gelé. L'équipe a choisi de revoir les éléments du PREF (*inaudible*) et essayer de trouver d'autres moyens que le gel des postes comme étant la priorité pour rééquilibrer les comptes de l'établissement. Néanmoins, nous savons que ce qui a un impact direct c'est de ne pas publier tous les postes pour avoir un effet immédiat sur la masse salariale. Nous avons travaillé avec les composantes pour trouver des solutions, la campagne d'emplois se révèle plus satisfaisante cette année que prévu.

Les composantes ont remonté les besoins, d'après les votes en conseil de gestion. Nous leur avons demandé de prioriser leurs souhaits, pour présenter ensuite un dialogue de gestion et arbitrer sur le choix des postes. Les demandes non financées n'ont pas été comptabilisées, au total, nous avons reçu 92 demandes de publication de poste, dont 11 postes qui sont des créations, financés dans le cadre du BUT. Le ministère a octroyé une enveloppe supplémentaire pour l'ouverture de la troisième année du BUT d'environ 1 million d'euros. Il restait également 2 créations dans le BUT informatique.

Sur ces 92 demandes, la Présidence de l'université propose de valider 54 maintiens + 11 créations, donc de lancer une campagne d'emplois de 65 postes affichés en recrutement cette année. Le choix a suivi les priorités des composantes, validées en conseil de gestion. Au total, la campagne d'emplois comporte 12 publications de postes de PR, et 24 publications de poste de maître de conférences (inscrits dans le tableau proposé avec le récapitulatif).

MME CASTELAIN : Je rappelle que le CAC vote sur la qualification des emplois, donc la discipline, le profil et le laboratoire.

M. BERNARDINO : Les fiches de poste seront fournies au moment des comités de sélection.

M. DUYCK : Qu'en est-il de la campagne des ESAS ?

M. BERNARDINO : Le CAC ne statue que sur la partie des enseignants–chercheurs. En revanche, la campagne présentée vendredi au CA regroupe les ESAS, la campagne enseignants–chercheurs, la campagne BIATSS et les propositions remontées de CPJ.

Les priorités ont également été suivies pour les ESAS, qui comptent 29 publications sur les 65.

MME MOURRE : J'ai une question concernant le poste IAE en 06, la discipline n'est pas indiquée.

MME CASTELAIN : Oui, le profil n'est pas encore défini. Les composantes nous transmettent actuellement les fiches de poste avec le profil détaillé pour chaque poste publié par section. Nous étions contraints par le temps, surtout par rapport aux arbitrages effectués, les fiches de poste n'étaient pas toutes établies. C'est la raison pour laquelle il manque certains profils de poste.

M. DUYCK : Pour l'INSPÉ, je vois un poste en histoire, crédité dans le laboratoire CEDITEC. Il me semble qu'il s'agit d'une erreur, car c'est un laboratoire de linguistique et de sciences de la communication. Ensuite, une autre incongruité apparaît dans l'AEI, car deux postes sont rattachés au LIPHA, mais sont des postes d'historiens. Normalement, ils relèvent plutôt du CRHEC. En langue romane, je ne vois pas le rapport avec LIPHA et le (*inaudible*).

MME GOROCHOV : Je suis la co–directrice du CRHEC, et je note la même anomalie. J'entends que l'AEI ait besoin d'un historien pour des cours, mais quelles recherches peut mener un historien tout seul au LIPHA ? Pourquoi n'est–il pas rattaché au CRHEC, le laboratoire d'historiens de deux composantes (L'INSPÉ et LLSH), qui est prêt à accueillir une troisième composante ? D'un point de vue scientifique, comment ce collègue peut travailler en étant le seul historien au LIPHA ?

MME GALLOT : J'ai la même question sur le poste au LIPHA, étant au CRHEC et à l'INSPÉ. En revanche, le poste au CEDITEC a une histoire particulière, car il a longtemps été occupé par Mme Aude Gerbaud, une spécialiste de l'analyse du discours, récemment partie à la retraite. Mais elle a assumé cette fonction comme historienne, tel que le poste avait été discuté et demandé.

M. BERNARDINO : C'est le même argument qui nous a été donné pour le poste à l'AEI, sur le LIPHA. Il s'agit du poste d'une personne partie, rattachée alors au LIPHA. Ils le considèrent comme un remplacement, pour une même thématique de recherche dans le même laboratoire. J'entends parfaitement la remarque.

M. DUYCK : Il est à craindre que le vivier de candidats soit alors restreint. Ce n'est pas parce que les anciens occupants étaient historiens qu'il faut reconduire le profil. Cet argument me semble insuffisant, tout comme la langue romane au LIPHA m'interroge.

M. BERNARDINO : Nous n'avons pas souhaité modifier, après un échange préliminaire avec les directions de composantes. L'argumentaire penchait pour le maintien. Mais, nous avons eu ces interrogations, avec la VP recherche et le VP formation. Malgré les propositions que nous avons émises, elles ont préféré maintenir leur choix, du profil sortant. Toutefois, la décision appartient au vote du CAC, qui peut émettre un avis et demander de réétudier.

Une intervenante : Pour le poste de l'INSPÉ, en effet, le vivier d'historiens en analyse du discours est très faible. La question se pose d'une politique globale de l'UPEC, d'un renforcement d'un seul laboratoire de recherche en Histoire, en récupérant et regroupant les historiens. Il paraît plus simple pour les collègues de travailler dans un laboratoire d'historiens.

M. DUBOIS-RANDÉ : La politique de l'université est bien de regrouper dans un même laboratoire. Cependant, des choix sont votés en conseil de gestion.

M. BERNARDINO : Nous avons posé la question, le souhait de changer de laboratoire n'a pas été exprimé. Ce choix a été voté par le conseil de gestion. Il appartient au CAC de prendre position et d'estimer la cohérence entre les différents profils. Le CAC peut demander à réétudier ces points, et ce positionnement n'empêche pas la publication, avec un avis défavorable pour ces deux postes.

M. DUBOIS-RANDÉ : Un élément joue sur cette configuration, l'AEI est une composante peu dotée. Toutefois, la politique affirmée est bien de remettre dans le laboratoire. Si le CAC s'exprime défavorablement, ces éléments passeront au CA et seront revus.

Une intervenante : Il s'agit d'une question de cohérence. Nous comprenons que la composante ait besoin d'une personne faire cours d'histoire des relations internationales, etc. Apparemment, le poste était déjà pour un historien.

M. BERNARDINO : Nous constatons que le même argumentaire a été développé pour le CEDITEC. Nous avons interrogé le laboratoire dans lequel ces collègues étaient rattachés par l'histoire, et avons émis des doutes sur le choix du laboratoire en histoire. Je propose d'émettre un avis favorable du CAC, sauf pour ces trois postes, qui interpellent sur le choix du laboratoire.

M. DUBOIS-RANDÉ : C'était la volonté politique, mais si vous émettez un avis défavorable sur la partie laboratoire, le message sera passé.

M. BERNARDINO : Ce sera l'occasion de vérifier l'adéquation.

M. PALAU : Je ne m'exprimerai pas en tant que directeur de l'IEP. C'est un vrai débat. Le poste d'historien était celui d'un historien du droit. Je me trompe peut-être, mais je n'ai pas souvenir d'un historien, au LIPHA. En revanche, sur le fond, la question posée par les collègues, concerne la légitimité d'un laboratoire interdisciplinaire. Si la

règle évoquée est appliquée, le LIPHA n'existe plus, ou alors devient un laboratoire de sciences politiques (ce qui n'est pas le cas). Pour cette raison, il est interdisciplinaire, avec des économistes, des juristes, des sociologues, des philosophes. Ensuite, le débat porte sur le profil recherche. Est-ce que ce profil recherche justifie cette interdisciplinarité ?

M. BERNARDINO : Nous pouvons émettre un avis « défavorable » pour ces deux postes, au regard des éléments disponibles, et attendre le comité de section et les fiches de poste détaillées pour estimer la partie recherche, la cohérence de se situer dans un laboratoire interdisciplinaire.

M. DUYCK : La question de la personne spécialiste de langue romane, de sa latitude, n'a pas été évoquée.

M. BERNARDINO : Je vous propose de voter avec un avis défavorable sur ces trois postes, en attendant les explications et détails des fiches de poste. La cohérence du laboratoire pourra alors être vérifiée. Ces postes repasseront au CAC en décembre, avec des fiches détaillées pour valider l'adéquation entre le laboratoire et le profil recherche.

M. DUYCK : J'ai une question sur la perspective des prochaines campagnes d'emplois. La campagne de 2025 présente des gels assez forts, même si inférieurs à l'année passée. Certaines composantes restent très touchées, comme l'INSPÉ, FST et LLSH. Qu'en sera-t-il pour l'an prochain ?

M. BERNARDINO : L'année prochaine arrive très vite, car l'idée est que la campagne d'emplois soit votée en avril-mai pour la campagne 2026. La campagne est morcelée, avec les arbitrages ATER dans un premier temps, ensuite ceux des contractuels, puis l'arbitrage ESAS. L'objectif est de débiter la campagne plus tôt en avril, afin de bien évaluer tous les volets (ATER, contractuels, ESAS, enseignants chercheurs). Certains arbitrages impacteront directement cet ordre en 2025, d'autres en 2026 au moment de la publication des postes. Les composantes ont accepté une réduction de la partie fonctionnement pour privilégier l'emploi. Il faut attendre le mois d'avril également, car le compte de résultats donnera une vision de l'atterrissage 2024. Cet atterrissage permettra de déterminer le volet « campagne emploi 2025-2026 ». Le compte de résultats fixera le cap.

M. DUYCK : Un certain nombre de personnes partiront à la retraite autour du mois d'août 2025. Les postes ne pourront être remplacés qu'en N+2, donc le remplacement des postes sera assez décalé.

M. BERNARDINO : Pour les titulaires, oui. Mais il me semble important d'arbitrer en même temps. Pour comparer, nous avons comparé le nombre d'occupants sur les postes en avril 2024, et la campagne de septembre 2024. En réalité, en avril 2024, seuls 5 postes étaient vacants dans l'université. La question est celle du volume, s'il

s'agit d'un petit volume avec des gels, ou d'un volume plus important avec des remplacements par des ATER. Il faut arriver à une économie.

M. DUYCK : Mais un ATER ou un contractuel ne remplace pas en termes de responsabilité, de recherche, un poste non remplacé.

M. BERNARDINO : C'est la raison pour laquelle nous avons choisi cette année de privilégier la multiplication des postes titulaires. Il s'agit de mener plutôt une campagne de publication de concours plus importants, afin de récupérer des titulaires qui pourront porter des responsabilités pédagogiques.

M. DUBOIS-RANDÉ : Je voudrais signaler que certaines universités ont des gels complets de campagne d'emplois enseignants chercheurs. Comme 80% des universités sont dans le rouge et en déficit, les campagnes d'emplois sont parfois entièrement gelées. Nous n'avons pas fait ce choix. L'année dernière, le rectorat et l'État ont exercé une forte pression. Cette année, l'UPEC a privilégié une campagne d'emplois, et des postes, après une discussion avec les composantes. Cette campagne est suffisamment importante pour être remarquée au niveau national. Nous estimerons le compte de résultat en mars prochain, pour mesurer la future campagne d'emploi, sa géométrie et ses possibilités.

M. BERNARDINO : Je vous propose d'émettre un avis favorable sous réserve des trois postes indiqués : les 2 postes de l'AEI et le poste de l'INSPÉ rattaché au CEDITEC en 22ème.

Le vote est ouvert.

Le conseil académique plénier a émis un avis favorable à la campagne d'emplois enseignants-chercheurs pour l'année 2025 avec 28 votes pour, 6 votes contre et 2 abstentions.

En l'absence de questions, Monsieur le Président Dubois-Randé lève séance à 14h15.